



**mutuelles
du soleil**
NÉES DANS LE SUD



Perte d'Autonomie

SANTÉ • **PRÉVOYANCE** • **AUTO** • **HABITATION**

Prévenir la perte d'autonomie

Mutuelles du Soleil, associé à AXA*, vous propose une garantie pour éviter d'être, demain, une charge pour vos proches.

Pourquoi s'assurer ?

Une personne devient dépendante quand elle est dans l'incapacité partielle ou totale d'effectuer sans aide les actes élémentaires de la vie quotidienne (AVQ).

Les 4 principaux AVQ sont :

- Se laver ;
- Se nourrir ;
- S'habiller ;
- Se déplacer.

La situation de dépendance peut également être de nature psychique (Alzheimer). L'assurance dépendance vous verse un complément de revenu en cas de perte d'autonomie.

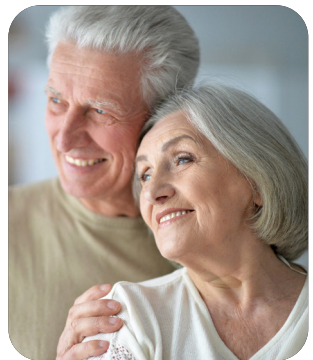
Qui est concerné ?

Même si l'âge d'entrée en dépendance est assez tardif, des événements peuvent accélérer la décision de s'assurer.

Âge d'entrée en dépendance en moyenne :

- 78 ans pour les hommes ;
- 83 ans pour les femmes.

Source : *La dépendance des personnes âgées : une projection en 2040, INSEE*



Les proches sont aussi impliqués :

L'aidant confronté à la dépendance d'un proche peut vouloir se prémunir contre le risque de dépendance.



La réalité en quelques chiffres

● **2 personnes sur 3**

ont une personne dépendante dans leur entourage

● **4 300 000**

de personnes sont aidantes pour l'un de leur proche en France

● **5h30**

par jour sont consacrées par les aidants à la prise en charge de leur proche dépendant

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé juillet 2017

Les avantages

Une rente à vie jusqu'à 2 000 euros par mois et le choix entre 2 formules de garanties.

La dépendance totale

10 classes de rentes au choix à l'adhésion, par palier de 200 euros, à choisir entre 200 et 2 000 euros, versées à vie.

La dépendance partielle ou totale

De 100 euros à 1 000 euros/mois en cas de dépendance partielle.

De 200 euros à 2 000 euros/mois en cas de dépendance totale.

Les modalités

- Souscription de 40 à 75 ans ;
- La garantie est viagère ;
- Franchise de 90 jours après ouverture du droit à prestation ;
- Les garanties d'assistance prennent effet à la date d'effet de l'adhésion ;
- Simple déclaration de santé (6 questions) requise et le cas échéant, questionnaire de santé et de mode de vie ;
- Rente exonérée d'impôt ;
- Cumul possible avec une garantie similaire.

Des services d'assistance avant et après la dépendance

- Services de renseignements et d'informations téléphoniques (informations administratives et sociales, informations médicales) ;
- Informations juridiques pour prévenir les éventuels litiges (employés de maison, succession, droits de visite, abus de faiblesse, hospitalisation d'office...);
- Bilan initial de la situation et du niveau d'autonomie.



Pour rester en contact :



En agence,

liste sur mutuellesdusoleil.fr



Sur le site

mutuellesdusoleil.fr



Par téléphone

au 04 91 12 40 00



Via l'appli mobile

(pour les adhérents en contrat santé)



Sur les réseaux sociaux

[/mutuellesdusoleil/](https://www.facebook.com/mutuellesdusoleil/)

[/company/mutuelles-du-soleil/](https://www.linkedin.com/company/mutuelles-du-soleil/)

Et pour être encore plus proche de vous...

Un espace adhérent dédié à votre contrat santé, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur Mutuellesdusoleil.fr, cadre « **Votre espace privé** » !

